

## Unifor conclut une entente de principe avec CNTL, évitant ainsi la grève

Aux membres,

Unifor a conclu une entente de principe avec Les transports nationaux du Canada Limitée (CNTL) en vue d'une convention collective de quatre ans.

Le comité de négociation du syndicat a entrepris les négociations avec CNTL le 13 novembre 2023 à Brampton. La première entente de principe a été rejetée par une faible majorité de 52 % lors des assemblées de ratification qui ont eu lieu du 23 janvier au 2 février.

Le syndicat a repris les négociations du 1<sup>er</sup> au 5 mai. Le comité de négociation était déterminé à atteindre ses objectifs prioritaires et à faire des gains que les membres avaient jugé essentiels lors des premières assemblées de ratification.

Les détails de la nouvelle entente de principe vous seront communiqués sous peu à l'approche des assemblées de ratification virtuelles qui se tiendront sur Zoom, le vote se faisant par voie électronique sur la plateforme Simple Vote.

Les assemblées de ratification se tiendront aux dates et aux heures suivantes :

- samedi 11 mai à 14 h (HAE)/15 h (HAA) pour les membres dans l'est du Canada;
- dimanche 12 mai à 12 h (HAP)/13 h (HAR)/14 h (HAC) pour les membres dans l'ouest du Canada.

Unifor représente 786 chauffeuses et chauffeurs de camion propriétaires dépendants qui transportent des marchandises dans le cadre des activités intermodales du CN, y compris les services locaux de cueillette et de livraison ainsi que le transport régional et longue distance partout au Canada.

CNTL est une filiale du Canadien National. Les propriétaires-exploitants sont membres du Conseil 4000 d'Unifor et de ses cinq sections locales régionales (4001, 4002, 4003, 4004 et 4005), lesquelles sont réparties dans l'ensemble du pays.

<https://www.unifor.org/fr/nouvelles/toutes-les-nouvelles/lavoieferrée-volume-11-numero-14>

En toute solidarité,

Votre comité de négociation des membres à CNTL

BS:dn/sep343